

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE DE SAINT PIERRE D'ALVEY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT PIERRE D'ALVEY
SEANCE DU 22 DÉCEMBRE 2008

Nombre de membres du Conseil Municipal	11
En exercice	11
Présents	11
Qui ont pris part au vote	11

L'an deux mil huit et le vingt deux décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe COTTAREL, Maire
Convocation et affichage : 16/12/2008

Présents : Mesdames Madeleine MIEGE, Irma LIPPKE, Perrine LEBLANC, Elisabeth CARRICO
Messieurs Paul-Henri GALVIN, Jean VEUILLET, Jean Claude BRUSCHETTA, Jérôme BROCHIER, Gérard REVEYRON, Michel REVEYRON

Objet : Instauration de la participation pour voirie et réseaux (PVR)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1, L331-11-1 et L.332-11-2

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coût de constructions des voies nouvelles , de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE,

- **D'INSTITUER** sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L332-11.1 et L.332-11-2 du Code de l'Urbanisme.